

Règlement Casartelli



ARTICLE 1 – ORGANISATION

La « Casartelli » qui aura lieu le dimanche 8 septembre 2024, est une épreuve cycliste sur voie publique, sous l'égide de la FFC (Fédération Française de Cyclisme).

3 parcours seront proposés : La Casartelli, la Découverte, la Marco et la MarcoVAE

ARTICLE 2 – ACCEPTATION

Lors de l'inscription, tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepte les clauses dans leur intégralité et accepte les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à toutes et à tous, licenciés ou pas à la la Fédération Française de Cyclisme, selon les conditions suivantes :

Licencié(e)s FFC, UFOLEP, FSGT, FFTRI : Présentation obligatoire de la licence fédérale en cours de validité (comportant la mention "certificat médical") accompagné du bulletin d'inscription téléchargeable sur le site internet.

Tous les titulaires d'une licence ne comportant pas de mention "certificat médical" doivent joindre un certificat médical conforme, de non-contre indication à la pratique du cyclisme en compétition. (Certificat daté de moins d'un an à la date de la course). Le certificat devra être parfaitement lisible daté, signé du médecin avec son cachet.

Licenciés FFVélo (FFCT), non licencié(e)s et coureurs étrangers : Présentation obligatoire d'un certificat médical conforme, de non-contre indication à la pratique du cyclisme en **compétition**. (Certificat daté de moins d'un an à la date de la course). Le certificat devra être parfaitement lisible daté, signé du médecin avec son cachet.

Les licenciés FF Handisport : présentation obligatoire de la licence FFH ainsi que la licence délivrée par la FFC permettant la pratique de cyclisme en compétition, en conformité avec les critères médicaux règlementaires.

Les participants juniors 17-18 ans (U19) peuvent participer à "La Découverte" et à "La Casartelli" le dimanche 08/09.

Les participants mineurs de 15 à 16 ans (U17) peuvent participer à "La Marco" et la MarcoVAE le dimanche 08/09.

Les participant(e)s mineur(e)s, licencié(e)s (quel que soit la fédération) ou non licencié(e)s doivent répondre aux mêmes exigences que les majeur(e)s et présenter en plus une autorisation parentale (téléchargeable sur le site internet de l'épreuve).

Ils devront obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure effectuant le même parcours (Marco ou MarcoVAE). Cette personne majeure est considérée comme le tuteur de l'enfant de moins de 17 ans et doit encadrer celui-ci tout le long du parcours.. Une autorisation parentale, signée des parents, est obligatoire. En cas de défaillance de la personne référente, l'enfant mineur est dans l'obligation d'abandonner la course.

- Tous les mineurs devront fournir une autorisation parentale et aucune décharge ne sera acceptée.
- Les vélos couchés sont interdits sur les courses de la Casartelli.
- Les tandems sont acceptés sur l'ensemble des parcours.

Les participants tandems peuvent s'inscrire au tarif d'une participation normale. Ils bénéficieront alors uniquement d'une seule inscription.

ARTICLE 4 – INSCRIPTION, TARIFS, DOSSARDS, CHANGEMENT PARCOURS

L'inscription à la Casartelli est ferme et définitive.

Seules les demandes de remboursement directement liées aux raisons graves suivantes seront prises en compte par l'organisation : accident, incapacité totale, maladie.

Le remboursement sera uniquement effectué sur demande écrite avant le jour de la course (cachet de La Poste faisant foi), certificat médical ou justificatif valable à l'appui. En dehors de ces trois motifs, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement et ce pour quelque raison que ce soit.

Cyclosporatives du 08/09/2024

- **En ligne** : www.cyclosporative-la-casartelli.fr - jusqu'au 06 septembre 2024 – 22 heures

- **Par Courrier** : Roue Libre Casartelli - 14 Rue Neuve - 09200 Saint Girons
Jusqu'au vendredi 06 septembre (date de réception par l'organisation).
Prévoir le délai d'acheminement postal lors de l'envoi.

- **Sur place** : Parc des expositions – Saint Girons
samedi 07 septembre, de 10 heures à 22 heures.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : samedi 07 septembre 2024 à 22 heures.

Le dimanche matin, jour de la manifestation, aucune inscription ne sera prise en compte sur place (possibilité de prise de contact le samedi pour une pré-inscription)

Une confirmation d'inscription sera adressée à chaque participant pour les engagements reçus par courrier jusqu'au 06 septembre 2024.

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants.

A compter du 06 septembre 2024, toute pièce manquante au dossier d'inscription (licence, certificat, autorisation parentale si nécessaire...) sera à présenter impérativement lors du retrait des dossards. **Avec impossibilité de prendre le départ en l'absence de ces justificatifs.**

Tarifs des inscriptions :

Parcours Cyclosporative du 08/09/2024

Inscription + petit-déjeuner + repas + douches + WC

avant le 01/08/2024	→	A partir du 01/08/2024	
Licenciés FFC	38,00 €	Licenciés FFC	43,00 €
Autres	42,00 €	Autres	47,00 €
→ A partir du jeudi 05 septembre 2024.....		+ 5 €	
Licenciés FFC	48,00 €	→ Autres	52,00 €

MINORATION : **gratuité pour les athlètes Handicapés**

Repas accompagnateurs.....**18,00 Euros**

Tout changement de parcours doit être signalé avant le 06 septembre 2024 à 22h (dernier délai)

Numéros dossards selon le parcours choisi.

- La Casartelli : n°154 à n° 399 - La Découverte : n° 643 à n° 949 - La Marco : n° 950 à n°1049 - La MarcoVAE : n° 1050 et plus.

Les dossards et plaques de guidons sont à retirer au Parc des Expositions de Saint-Girons :

- Samedi 07 septembre, de 10h à 22h.

- Dimanche 08 septembre, de 6h à 7h30 pour "La Casartelli" de 6h à 8h pour "La Découverte" et de 6h à 8h30 pour "La Marco » et MarcoVAE ".

L'organisation ne pourra être tenue responsable du non départ des participants qui ne pourraient retirer leur dossard dans le temps imparti. Après retrait des dossards, aucune possibilité de changement de parcours.

Aucun envoi de dossards et/ou plaques de guidon ne sera effectué par La Poste.

Tout changement de parcours doit être signalé avant le 06 septembre 2024 à 22 heures (dernier délai) .

ARTICLE 5 – DISPOSITIF DE SÉCURITÉ – CODE DE LA ROUTE

Pour votre sécurité : 6 voitures (début et fin de course), 4 voitures (liaison radio), 25 motards et plus 120 signaleurs piétons seront déployés.

Les routes de la Casartelli sont ouvertes à la circulation durant toute la durée de la manifestation.

Une demande de priorité de passage est déposée auprès de la préfecture, néanmoins, les routes seront ouvertes à la circulation, les coureurs doivent obligatoirement respecter scrupuleusement le code de la route, rouler à droite, adapter leur vitesse.

L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas le code de la route.

Les voitures suiveuses sont interdites sur les parcours. Tout participant ayant un véhicule personnel d'assistance, surpris par l'organisation, sera immédiatement mis hors course.

La Fabio Casartelli étant une épreuve de montagne, présentant des passages "délicats" (montées et descentes de cols, ...), il est donc recommandé d'en prendre le départ dans d'excellentes conditions physiques.

ARTICLE 6 – ASSISTANCE TECHNIQUE ET MÉDICALE

Les participants doivent assurer leur propre assistance mécanique (crevaisson, bris de matériel...). Dans l'impossibilité de reprendre la route, ils pourront être pris en charge par la voiture balai qui les conduira - à l'arrière de la course - jusqu'à l'arrivée.

Assistance médicale assurée par des médecins, des ambulances en liaisons radio avec le PC Courses, liaisons avec SAMU 09 et Pompiers.

ARTICLE 7 – MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

La Fabio Casartelli étant une épreuve de montagne, tout participant se doit de prendre le départ avec un matériel conforme à la réglementation (freins, pneus neufs...) ainsi que des vêtements adaptés aux conditions climatiques.

- Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour tous sur la totalité des parcours, sous peine de mise hors course.

– Système d'hydratation en quantité suffisante,

– Vélo préparé pour un usage en haute montagne (braquets adéquats, révision mécanique à jour).

Afin d'assurer votre sécurité et celle des autres participants, il est formellement interdit de participer à la Casartelli avec :

- Un vélo couché

- Un guidon de triathlète ou tout autre type de prolongateurs

- Un vélo à assistance électrique (VAE). Exception : le parcours MarcoVAE

ARTICLE 8 – ASSURANCE

Responsabilité Civile : l'organisation a souscrit un contrat par l'intermédiaire de l'assureur de la FFC, Gras Savoye, qui couvre sa Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants régulièrement inscrits, contrôlés au départ, sur le parcours et jusqu'à l'arrivée. Cette assurance est conforme aux dispositions réglementaires relatives aux compétitions sportives sur la voie publique.

Dommages corporels, assurance individuelle accident : L'organisateur a souscrit une assurance individuelle accident pour les non licenciés FFC, **couvrant les dommages corporels** pouvant survenir à l'occasion de la manifestation. Les conditions de cette garantie sont disponibles auprès de la FFC . (<https://www.ffc.fr/pratiquer/se-licencier/assurances/>)

Dommage matériel et responsabilité : Les participants de leur côté, sont tenus d'être personnellement assurés pour leurs propres dommages matériels et responsabilités. Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix.

Le participant renonce à intenter toute action envers l'organisation, en vue d'obtenir réparation d'un dommage matériel ou équipement, de toute nature, dont il aurait pu être auteur ou victime dans le cadre de l'épreuve.

Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

L'organisation met à disposition un parc à vélo sécurisé tout au long de la manifestation.

ARTICLE 9 – CONTROLES

Le contrôle de départ sera effectif dès 7h00, et au minimum une ½ heure avant l'heure de départ de chaque course.

Contrôle au Parc des Expositions de Saint-Girons, également point d'arrivée des trois épreuves :

Avant le départ, contrôle obligatoire de l'ensemble des participants des 3 circuits pour enregistrement des puces électroniques fixées sur les plaques de guidon. Pour éviter toute fraude et/ou contestation, l'organisation mettra en place des contrôles distincts au moyen des puces électroniques : contrôle "départ, circuit et contrôle arrivée".

Tout participant non enregistré aux différents points de contrôle sera mis automatiquement hors-course. La puce électronique intégrée à l'arrière de la plaque de guidon permet de pointer et de chronométrer chaque coureur

Pour que le système soit efficace, merci de :

- Ne pas modifier ni découper la plaque de guidon
- Accrocher la plaque impérativement au guidon
- Faire vérifier le bon fonctionnement de la puce lors du retrait du dossard et des plaques de guidons.

Les dossards pourront, eux, être conservés par les participants à la fin de l'épreuve.

Lutte antidopage

Un contrôle antidopage pendant la Casartelli peut être diligenté par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les sportifs désignés doivent se soumettre aux opérations de contrôle (examens médicaux cliniques et prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites)

Les contrôles donnent lieu à l'établissement de procès-verbaux qui sont transmis à l'agence et à la fédération intéressée.

Un double en est laissé aux parties intéressées.

ARTICLE 10 – HORS COURSE

Tout concurrent "hors délai" et rattrapé par la voiture-balai est tenu de restituer immédiatement sa plaque de guidon et son dossard.

S'il souhaite poursuivre le parcours, il le fera sous sa propre responsabilité et en dehors du service de sécurité de l'organisation.

Les signaleurs de l'organisation resteront en place aux carrefours jusqu'à la barrière horaire communiquée.

Si un concurrent souhaite absolument continuer, ce sera sous sa propre responsabilité. Il bénéficiera du fléchage qui restera en place, mais la route est libérée pour l'ensemble des services. Les carrefours ne seront plus sécurisés, les ravitaillements ne seront plus assurés et il n'y aura plus de chronométrage en place ni voiture balai ou de secours.

Sera considéré hors course tout concurrent en dessous d'une vitesse moyenne de :

- 16 km/h parcours Casartelli
- 15 km/h parcours Découverte
- 14 km/h parcours Marco

ARTICLE 11 – CLASSEMENT, DIPLOMES ET RÉCOMPENSES

Les épreuves donneront lieu à classements, remise de diplômes et de récompenses individuelles et collectives. L'âge pris en compte est celui déterminé par l'année de naissance sauf pour les - de 18 ans (participants 15-16 ans (U17) et participants junior 17-18 ans (U19)

Les coureurs professionnels et élites sont classés au scratch mais pas dans les catégories.

Les parcours : La Casartelli, La Découverte, La Marco

Récompenses aux 3 premiers(es) du classement scratch de chacune des épreuves

Récompenses aux 3 premiers(es) de chaque catégorie de chacune des épreuves

La Marco VAE est une randosportive ne donnant lieu à aucun chronométrage ni classement

Récompense : le plus jeune et le plus âgé (femme et homme)

Les diplômes sont à télécharger gratuitement sur le site www.ats-sport.com.

Trophée Occitanie des cyclosporatives

La Casartelli fait partie du Trophée d'Occitanie 2024

Règlement : <https://www.otakam.fr/fr/trophee-occitanie-ffc>



Détail des catégories retenues au titre de la Casartelli 2024

Tandems Femmes et Hommes

Femmes/Hommes	Master Femmes	Masters Hommes
Cadet : 15 / 16 ans	F1 : 30 / 34 ans	M1 : 30 / 34 ans
	F2 : 35 / 39 ans	M2 : 35 / 39 ans
	F3 : 40 / 44 ans	M3 : 40 / 44 ans
Junior : 17 / 18 ans	F4 : 45 / 49 ans	M4 : 45 / 49 ans
	F5 : 50 / 54 ans	M5 : 50 / 54 ans
Espoir : 19 / 22 ans	F6 : 55 / 59 ans	M6 : 55 / 59 ans
	F7 : 60 / 64 ans	M7 : 60 / 64 ans
Sénior : 23 / 29 ans	F8 : 65 / 69 ans	M8 : 65 / 69 ans
	F9 : 70 ans et +	M9 : 70 ans et +
	FH : Dames FFC avec handicap	MH : Messieurs FFC avec handicap

ARTICLE 12 – DROIT A L'IMAGE

Tout participant à la Casartelli autorise expressément les organisateurs ainsi que leur ayants droit tel que les partenaires et média, à utiliser les résultats, images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités.

Tout désaccord à cette clause doit être signalé par courrier à l'Association Roue Libre, lors de l'inscription.

ARTICLE 13 – CNIL

Conformément à la législation en vigueur, le participant dispose du droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données informatisées personnelles le concernant. Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les résultats et la presse.

ARTICLE 14 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le code de l'environnement consacre des **sanctions administratives applicables** aux producteurs ou aux détenteurs qui abandonnent, déposent ou gèrent des déchets. Le jet de tout objet, récipient, emballage, document, papier ou détritux est strictement interdit.

Une zone spéciale sera mise en place à proximité des ravitaillements.

Tout participant surpris en train de jeter des déchets dans le milieu naturel, sera automatiquement déclaré hors course par l'organisation.

ARTICLE 15 – MODIFICATION, REPORT, ANNULATION DE L'EPREUVE

Si les circonstances l'exigent, la Casartelli se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements, la distance à parcourir, de reporter la date et/ou les horaires de l'épreuve.

Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou par décision préfectorale pour un motif ne relevant pas de l'organisateur, l'organisation est déchargée de tout recours des engagés.

Aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 16 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à la Casartelli implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement.

Toute interprétation ou réclamation concernant l'épreuve, le règlement ou son application doit être adressée par écrit à l'organisateur.

L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications et de mettre à jour le présent règlement, à tout moment. Les modifications s'appliqueront immédiatement.